

086-218601748-20190627-112_D2019-DE Regu le 02/07/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 JUIN 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept juin à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en session ordinaire, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29 Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents: 18 Pouvoir: 3 Absents: 6

Date de la convocation : 20/06/2019

PRÉSENTS: PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BIANCO Lydie, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, RENAUD Didier, Bruno SULLI.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Thierry BEUROIS représenté par JF

FRAUDEAU

Jacqueline LAGARNAUDIE représentée par C LECOQ

ROYER Freddy représenté par D GAUTHIER

ABSENTS: BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, BRUNIER Maud, CHABOT Marie-Line, LEVRAULT

Charly, PHELIPPEAU Gilles,

Secrétaire de séance : Malika ERRAÏSS

DELIBÉRATION Nº 112

RAPPORTEUR: Christine PIAULET

OBJET : MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AU SERVICE COMMUN DE PREVENTION, SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Il est rappelé que par délibération du 27 septembre 2018, le conseil municipal a décidé de renouveler la mise à disposition de Samuel DRUET à la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault au service commun de "prévention santé et qualité de vie au travail", à raison de 20h hebdomadaires, à compter du 1er septembre 2018, pour une durée d'un an.

Il convient donc de renouveler la mise à disposition de Samuel DRUET à la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault à raison de **20h par semaine**. Samuel DRUET organisera et assurera les formations PRAP et SST (formation initiale et recyclage) à compter du **1er septembre 2019**, pour une durée d'un an, conformément à la convention jointe en annexe.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la convention de mise à disposition de Samuel DRUET à la CAGC telle que jointe à la présente, à compter du 1er septembre 2019 sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique et de la CAP.

VU la création du service commun de prévention, santé et qualité de vie au travail de la CAGC, et l'adhésion de la Commune à ce service ;

AR PREFECTURE

086-218601748-20190627-112_D2019-DE

Regu le 02/07/2019

Considérant l'accord de l'agent ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- -décide de mettre à disposition de la CAGC, au service commun de "prévention santé et qualité de vie au travail", Samuel DRUET, à raison de 20h hebdomadaires, à compter du 1er septembre 2019, pour une durée d'un an ;
- -approuve la convention de mise à disposition telle que jointe à la présente;
- -autorise Mme la Maire à la signer au nom de la commune.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, EDE NA